

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 septembre 2012

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 323

présenté par

M. Richard, M. Benoit, M. Borloo, M. Bourdouleix, M. Demilly, M. Fritch, M. Gomes, M. Jégo,  
M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Salles, M. Santini, M. Tahuaitu,  
M. Tuaiva, M. Villain et M. Plagnol

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 49, après le mot :

« outre-mer »,

insérer les mots :

« ou zones urbaines sensibles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La situation financière des collectivités locales qui comptent sur leur territoire des ZUS est également un sujet de préoccupation à prendre en considération dans le niveau d'attribution des aides de l'Etat.